

GRÈCE

La protection des droits humains doit occuper le premier plan

Index AI : EUR 25/021/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À la suite des arrestations en Grèce de personnes soupçonnées d'être membres de l'organisation « 17 novembre », Amnesty International appelle aujourd'hui les autorités grecques à veiller à ce que le respect des droits humains ne soit pas remis en question.

« Depuis les attentats du 11 septembre, le monde a vu à quel point les droits humains ont été bafoués au nom de la sécurité. La Grèce doit s'établir en modèle, et non se contenter de suivre, afin de protéger les droits fondamentaux de la personne humaine à tout prix », a déclaré Amnesty International.

L'organisation condamne sévèrement tous les actes de violence tuant ou blessant des civils. Toutefois, elle reste persuadée que les autorités grecques doivent respecter scrupuleusement les garanties et les normes de protection des droits humains figurant dans le droit grec et international dans leurs actions visant à détecter, arrêter et traduire en justice les membres du mouvement « 17 novembre » et toute autre personne soupçonnée d'actes de violence politique.

« Les actions actuellement menées par les autorités grecques, et notamment les arrestations et les poursuites judiciaires, seront perçues comme constituant un précédent dans le traitement par le système judiciaire grec des affaires impliquant des personnes soupçonnées d'association ou de participation à des actes de violence politique », a indiqué Amnesty International, « ce qui rend d'autant plus important le respect rigoureux non seulement des termes de la loi mais aussi de son esprit ».

Savvas Xiros se trouve actuellement à l'hôpital Evangelismos après avoir été grièvement blessé dans le port du Pirée, dans la nuit du 29 juin 2002, lors de l'explosion d'une bombe que, semble-t-il, il transportait. Amnesty International croit comprendre que, en dépit de certaines informations signalant que les autorités grecques soupçonnent Savvas Xiros d'être en relation avec l'organisation « 17 novembre », cet homme n'aurait été ni arrêté ni inculpé.

Toutefois, selon des informations communiquées à Amnesty International, Savvas Xiros est placé sous la surveillance de policiers armés et il n'a, jusqu'à récemment, pu voir sa famille que rarement. Il aurait été interrogé par un procureur à maintes reprises, vraisemblablement en tant que témoin. Un avocat engagé par sa famille n'a pas été autorisé à le rencontrer. Les autorités ont mis cette interdiction sur le compte de son état de santé et de sa sécurité.

« Aussi valables que puissent être ces préoccupations quant à sa santé et sa sécurité, elles ne devraient pas permettre aux autorités de priver cet homme des droits dont bénéficie toute personne n'ayant pas été arrêtée et ne faisant l'objet d'aucune inculpation pour infraction pénale », a déclaré Amnesty International.

L'organisation demande aux autorités de faire en sorte que toute interdiction de rendre visite à Savvas Xiros, qui ne soit pas justifiée exclusivement par des raisons liées à sa santé ou à sa sécurité, soit levée.

« Les autorités grecques doivent veiller à la transparence des procédures pour que les droits humains ne soient pas bafoués », a ajouté Amnesty International.

L'organisation a également demandé aux autorités de préciser le statut légal de tout suspect ou témoin et de garantir l'ensemble des droits et garanties des accusés avant et pendant leur procès, conformément aux normes nationales et internationales relatives à la protection des droits humains.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a confirmé le 15 juillet 2002 cette prise de position : *« il est non seulement possible, mais absolument nécessaire, de lutter contre le terrorisme dans le plein respect des droits de l'homme [et] de la prééminence du droit ».*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>